

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 131

21 janvier 2009

SOMMAIRE

AdOpt Investment & Consulting S.à r.l.	6242	Hama Holding S.A.	6272
Agio Investments S.A.	6258	HSBC European Infrastructure Invest- ments 3	6273
Alchimia Finance S.A.	6247	Immobilière Daniel Beck S.à r.l.	6257
AXA Luxembourg Fund	6258	Immobilière Thibo - Olmedo	6251
British Vita (Lux IV) S.à.r.l.	6244	Jaouen Nautique S.A.	6251
Cafina	6266	Jean Schmit Engineering	6258
Cardiff Holdings S.A.	6259	J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.	6248
Carlo Schmitz Sàrl	6271	J.S.E. Immobilière sàrl	6252
Carpin S.à r.l.	6249	Luxair Re S.A.	6264
Clio S.A.	6263	Medpharm Investments S.A.	6247
Cofir S.A.	6248	MHC Luxembourg S. à r.l.	6250
Concept Constructions Sàrl	6245	Missog Holding S.A.	6250
CP Autovevey S.à r.l.	6270	Montevideo Invest S.A.	6270
Crea Haus Promotions S.à r.l.	6256	Morgan Ré	6265
Crea-Haus S.A.	6256	OME Acquisition S.C.A.	6243
Delamain S.à r.l.	6245	Orio SA	6267
Delta Hydrocarbons S.A.	6243	Project Three S.A.	6268
Diamond Ré	6265	Recticel Ré S.A.	6264
DLM International	6265	RedBirds Participations S.A.	6249
DSI Holding S.A.	6243	RHJ-Invest	6257
EDI - Européenne de Développement et d'Investissement S.A.	6259	Rifi Holding S.A.	6249
Eischen S.à r.l.	6254	Russian Factoring No 2 S.A.	6264
Entreprise Frédéric Gallo et Fils	6250	Scuderia CDS S.A.	6259
EPISO CPH S.à.r.l.	6252	SeeYou2	6269
EPISO Dartford S.à r.l.	6254	Silverbrick Invest S.A.	6244
EPISO Office 1 S.à.r.l.	6252	SLS Capital S.A.	6266
EPISO Office 2 S.à r.l.	6254	Solage International S.A.	6257
Eureka Travel S.A.	6267	Spectra Energy Finance S.à r.l.	6282
European Forest Resources (Sweden) S.à r.l.	6263	Texcoco S.A.	6273
Fidint S.A.	6269	TIAA Lux 8 S.à r.l.	6242
Fimiproperties S.A.	6242	Trevest S.A.	6266
Firola Investment Holding S.A.	6262	Weamon S.A.	6269
Guyra S.à r.l.	6267	White Seagull S.A.	6268

TIAA Lux 8 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 128.247.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009004262/239/12.

(090001346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Fimiproperties S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 39.505.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 décembre 2008.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009004265/239/12.

(090001397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

AdOpt Investment & Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 121.790.

Extrait de Transfert de Parts Sociales

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 1^{er} novembre 2008 que:

Klaus Hommels Capital GmbH, ayant son siège social au 95, Baarer Strasse, CH-6301 Zug (Suisse), immatriculée au registre du commerce du canton de Zug (Suisse) sous le CH-217.1.000.358-1

a cédé:

- 355 (trois cent cinquante-cinq) parts sociales qu'il détenait dans la société AdOpt Investment & Consulting S.à r.l. à la société Hommels Holding GmbH, ayant son siège social au Grienbachstrasse 11, CH-6300 Zug (Suisse), immatriculée au registre du commerce du canton de Zug (Suisse) sous le CH-170.4.007.684-4.

Suite à ce transfert, les parts sociales de AdOpt Investment Consulting S.à r.l. sont désormais réparties comme suit:

- Hommels Holding GmbH	355 parts sociales
- Komm Investment AG	145 parts sociales
Total:	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2008.

Pour AdOpt Investment & Consulting S.à r.l
SERVICES GENERAUX GESTION SA - S G G
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signature
Mandataire

Référence de publication: 2009004925/1005/30.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2008, réf. LSO-CX06492. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Delta Hydrocarbons S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 124.309.

—
EXTRAIT

En date du 28, août 2008, le Conseil d'administration a décidé:

- de prendre acte de la démission de Monsieur Antonius Johannes Albertus Maria Klomp, de sa fonction en tant qu'administrateur premier investisseur,
- de nommer, à compter du 28 août 2008, par cooptation, Monsieur Jeffrey Willard Miller, né le 29, mai 1962 à Missouri aux Etats-Unis d'Amérique, adresse professionnelle 4, Place du Molard, CH- 1204 à Genève en Suisse, à la fonction d'administrateur premier investisseur pour une durée de six ans.

Ces résolutions seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Group Sàrl
Domiciliaire
Signature

Référence de publication: 2009004282/6762/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11523. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

DSI Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 109.149.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 17 Décembre 2008 que:

Mr Gregor Hilverkus, employé privé, né le 12 Janvier 1972 à Wermelskirchen (Germany), demeurant professionnellement à Bahnhofstrasse 94, 8001 Zurich, (Suisse) a été élu aux fonctions d'administrateur de la société en remplacement de Mr Howard Poulson, administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour la société
Signature
Un administrateur

Référence de publication: 2009004283/9777/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11012. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

OME Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 141.861.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009004313/242/12.

(090001362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

British Vita (Lux IV) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 107.581.

—
EXTRAIT

I) Les mandats de gérant de classe B de la Société des personnes suivantes ont pris fin en date du 9 décembre 2008

Noëlla Antoine

Laurent Ricci

Ingrid Moinet

Pascale Nutz

II) A la même date, les classes de gérants ont été supprimées de sorte que les gérants de classe A sont reclassifiés en « gérants » sans désignation de classe.

III) Le mandat de gérant de la Société de M. Norman Walker a pris fin le 10 décembre 2008.

Il résulte de ce qui précède que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- M. Joseph Henry Menendez, gérant

- M. John Oliver, gérant

- M. Todd Howard Morgan, gérant

- M. Ramzi Gedeon, gérant

- M. Stephen Mark Peel, gérant

- M. Michael Browning Farnell, Jr., gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2009004287/260/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10440. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Silverbrick Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.815.

—
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social le 26 novembre 2008*

- L'Assemblée décide d'accepter, avec effet au 1^{er} juillet 2008, la démission de la société AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.833) de son poste de commissaire aux comptes de la Société.

- L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société la société C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (RCS Luxembourg B 102.188), avec effet immédiat pour une période se terminant à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2013.

Notification aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du Grand-Duché de Luxembourg

Nous vous demandons également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse professionnelle de l'administrateur suivant:

- Monsieur Stéphane Weyders, 22 rue Goethe, L-1637 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SILVERBRICK INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2009004558/3258/25.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06953. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Delamain S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 129.696.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 02 décembre 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Lorenzo VIANELLO de son poste de Gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Assemblée nomme Mr. Luca SAPORITI, né le 21 mai 1975 à Busto Arsizio VA (Italie), résidant professionnellement au Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Hollande, au poste de Gérant avec effet immédiat.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004299/6341/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11385. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Concept Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

R.C.S. Luxembourg B 143.764.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundacht, am fünften Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Roger ARRENSDORFF, am Amtssitze zu Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Josef Karl CISCH, Bauunternehmer, wohnhaft in D-47574 Goch (Deutschland), Vossheide 150.

Welcher Komparent den unterzeichnenden Notar ersucht, die Satzung einer von ihm zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach luxemburgischem Recht wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Die Gesellschaftsbezeichnung lautet: CONCEPT CONSTRUCTIONS SARL.

Art. 2. Gegenstand der Gesellschaft ist Maurer- und Betonbauer-Handwerk und Tischler-Handwerk.

Die Gesellschaft kann desweiteren sämtliche Geschäfte industrieller, kaufmännischer, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Natur tätigen, die mittelbar oder unmittelbar mit dem Hauptzweck in Zusammenhang stehen oder zur Erreichung und Förderung des Hauptzweckes der Gesellschaft dienlich sein können.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxembourg.

Art. 4. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLFTAUSEND FÜNFHUNDERT EURO (12.500,- €) und ist in HUNDERT (100) Anteile von je HUNDERTFÜNFUNDZWANZIG EURO (125,- €) eingeteilt.

Art. 6. Unter Gesellschaftern sind die Anteile frei abtretbar. An Drittpersonen dürfen die Anteile nur abgetreten werden, nachdem sie vorher per Einschreibebrief mit Empfangsbestätigung den verbleibenden Gesellschaftern zur Übernahme angeboten wurden. Das Angebot hat den Wert, wie es sich aus der letzten Bilanz ergibt. Wird das Angebot innerhalb von zwei (2) Monaten nach oben genannter Inkennzeichnung nicht angenommen, dürfen die Anteile an Drittpersonen abgegeben werden.

Im Fall einer Annahme des Angebots durch die verbleibenden Gesellschafter, geschieht dies im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Gesellschaftsanteile. Verzichtet ein Gesellschafter auf sein Vorkaufsrecht, so geht letzteres auf die anderen Gesellschafter im Verhältnis zur Anzahl der schon durch sie gehaltenen Anteile über.

Für den Fall, dass Anteile von Todes wegen an einen Nichtgesellschafter, ausgenommen den überlebenden Ehegatten oder Nachkommen, übergegangen sind, so ist letzterer verpflichtet sie innerhalb von zwei (2) Monaten nach Ableben des vorherigen Besitzers den übrigen Gesellschaftern unter Einhaltung oben genannter Prozedur zur Übernahme anzubieten.

Art. 7. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer verwaltet, deren Zahl, Amtsdauer und Befugnisse durch die Generalversammlung festgesetzt werden und die zu jeder Zeit durch letztere abberufen werden können, ohne Angabe von Gründen.

Art. 8. Der Tod, die Entmündigung oder der Konkurs eines Gesellschafters bewirken nicht die Auflösung der Gesellschaft. Die Erben des verstorbenen Gesellschafters sind nicht berechtigt Siegel auf die Güter und Papiere der Gesellschaft anlegen zu lassen. Zur Wahrung ihrer Rechte dürfen ausschließlich diejenigen Werte in Betracht gezogen werden wie sie sich aus der letzten Bilanz ergeben.

Art. 9. Das Gesellschaftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 10. Jedes Jahr wird am einunddreißigsten Dezember das Inventar aller Aktiva und Passiva der Gesellschaft aufgestellt. Der ausgewiesene Nettogewinn nach Abzug der Unkosten, Gehälter und sonstiger Abschreibungen, wird wie folgt zugewiesen:

- fünf (5 %) vom Hundert der Schaffung einer gesetzlichen Rücklage solange diese Rücklage nicht zehn (10 %) vom Hundert des Kapitals darstellt.

- der Rest steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 11. Im Fall der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 12. Im Falle einer Einpersonengesellschaft, werden die durch das Gesetz oder obenstehende Satzung der Generalversammlung zustehenden Rechte durch den alleinigen Gesellschafter ausgeübt.

Art. 13. Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Komparenten auf die gesetzlichen Bestimmungen des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 beziehungsweise der diesbezüglichen Abänderungsgesetze.

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Der Komparent Josef Karl CISCH, vorgenannt, erklärt der wirklich Berechtigte des eingezahlten Gesellschaftskapitals zu sein, welche Gelder aus keiner Straftat entstammen.

Schätzung der Gründerkosten

Die der Gesellschaft aus Anlaß ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden von den Parteien auf SIEBENHUNDERT EURO (700,- €) abgeschätzt.

Zeichnung und Einzahlung

Das Gesellschaftskapital wurde wie folgt gezeichnet und zugeteilt:

Josef Karl CISCH, hundert Anteile	100
Total: hundert Anteile	100

Alle Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLFTAUSENDFÜNFHUNDERT EURO (12.500,- €) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt ausnahmsweise heute und endet am 31. Dezember 2008.

Generalversammlung

Sodann nimmt der alleinige Gesellschafter in einer ausserordentlichen Generalversammlung folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Geschäftsführer wird festgelegt auf einen (1).
- 2) Wird zum Geschäftsführer ernannt:
Josef Karl CISCH, Bauunternehmer, wohnhaft in D-47574 Goch (Deutschland), Vossheide 150.
- 3) Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber verpflichtet durch die Unterschrift des Geschäftsführers.
- 4) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-2670 Luxembourg, 30, boulevard de Verdun.

Vor Abschluß der gegenwärtigen Urkunde hat der unterzeichnete Notar dem Komparenten auf die Notwendigkeit hingewiesen, die behördlichen Genehmigungen zu erhalten zwecks Ausübung des Gesellschaftsgegenstandes.

Worüber Urkunde, errichtet wurde zu Bad-Mondorf.

Nach Vorlesung an den Komparenten, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: CISCH, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 9 décembre 2008. REM 2008/1509. Reçu soixante-deux euros cinquante cents, 12.500,00 € à 0,5 % = 62,50 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 19 décembre 2008.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009004717/218/88.

(090001802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Alchimia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 52.129.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 18 décembre 2008 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

Monsieur Jonathan LEPAGE, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat

Madame Emanuela CORVASCE, employée privée, née le 31 octobre 1975 à Barletta en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ALCHIMIA FINANCE S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009004302/24/22.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00149. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Medpharm Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.511.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
des Actionnaires qui a eu lieu le 18 décembre 2008 au siège social*

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de ratifier la nomination de Monsieur Michel Raffoul en tant qu'Administrateur de la société.

Le conseil d'administration se compose à présent comme suit:

- M. Guy Harles,

- M. Paul Mousel

- M. Michel Raffoul.

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

- l'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes, la société:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce de Luxembourg, sous le numéro B 42.230.

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2008.

L'Assemblée Générale a décidé de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour MEDPHARM INVESTMENTS S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G / Signature
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG
Signature / Un mandataire

Référence de publication: 2009004619/1005/32.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11115. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 10.958.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration au 18 novembre 2008

Délégués à la gestion journalière

Le Conseil a noté la démission de Mme Helen Valentine avec effet au 31 octobre 2008.

Le Conseil a également décidé de nommer M. Mario Pirola, domicilié professionnellement à: L-2633 Senningerberg, 6 route de Trèves, en tant que Délégué à la gestion journalière de la société, avec effet au 31 octobre 2008.

Certifié conforme

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Alain Picherit

Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2009004303/13/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 2008, réf. LSO-CX11392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Cofir S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 85.720.

Extrait de résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 4 juin 2007

L'an deux mille sept, le quatre juin, à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que le mandat des administrateurs de:

- Madame Aurélia Corcelli, employée privée, née le 13 mai 1976 à Luxembourg et demeurant à L-2146 Luxembourg, 63, rue du Merl
 - Monsieur Pasquale Corcelli, gérant de sociétés, demeurant à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois
 - Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
- sont arrivés à leur terme, décide de renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

D'autre part, le mandat de l'administrateur de:

- Monsieur Raymond le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg,
- est arrivé à échéance et ne sera pas renouvelé.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011:

- Madame Aurélia Corcelli, employée privée, née le 13 mai 1976 à Luxembourg et demeurant à L-2146 Luxembourg, 63, rue du Merl
- Monsieur Pasquale Corcelli, gérant de sociétés, demeurant à L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois
- Monsieur Armand Distave, conseil économique et fiscal, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4 rue Henri Schnadt.

Le mandat de:

LUX-AUDIT S.A. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de la renouveler pour une nouvelle période de quatre ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 4 juin 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009005048/503/36.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07707. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Carpin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 106.658.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009004314/242/12.

(090001345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Rifi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 112.195.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009004315/5770/12.

(090001256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

RedBirds Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.128.125,89.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 102.352.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), en date du 20 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1054 du 20 octobre 2004. Modifié en date du 4 août 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1106 du 2 novembre 2004. Modifié en date du 5 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1317 du 24 décembre 2004. Modifié en date du 26 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 386 du 27 avril 2005. Modifié en date du 16 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 472 du 20 mai 2005. Modifié en date du 29 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 889 du 14 septembre 2005. Modifié en date du 1^{er} juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1090 du 25 octobre 2005. Modifié en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 260 du 4 février 2006. Modifié en date du 6 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 326 du 14 février 2006. Modifié en date du 30 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 1288 du 27 juin 2007. Modifié en date du 16 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 496 du 27 février 2008. Modifié en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C – N° 805 du 2 avril 2008.

Les comptes annuels de la société au 31 mars 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Vincent Cormeau / Bertrand Michaud

Director / Director

Référence de publication: 2009004946/5917/30.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00401. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

MHC Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 126.697.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009004318/5770/12.

(090001239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Entreprise Frédéric Gallo et Fils, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7597 Reckange (Mersch), 7, Op der Weschheck.

R.C.S. Luxembourg B 32.597.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le ... décembre 2008.

Pour ENTREPRISE FREDERIC GALLO ET FILS, S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009004369/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09783. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Missog Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.011.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 octobre 2008

- Le siège social de la Société est transféré au 412F route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086), à compter de ce jour.
- Il est pris acte de la modification, à compter de ce jour, du siège social de trois Administrateurs personnes morales de la Société comme suit:

* La société FINDI S.à.r.l., représentée par Madame Nicole THIRION, représentant permanent, ayant son siège social situé au 412/F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* La société MADAS S.à.r.l., représentée par Monsieur Christian FRANCOIS, représentant permanent, ayant son siège social situé au 412/F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

* La société LOUV S.à.r.l., Présidente du Conseil d'Administration, représentée par Madame Ariane VIGNERON, représentant permanent, ayant son siège social situé au 412/F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Pour extrait sincère et conforme

MISSOG HOLDING SA

MADAS S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur / Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration

C. FRANCOIS / A. VIGNERON

Représentant Permanent / Représentant Permanent

Référence de publication: 2009004645/795/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00382. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

I.T.O. S.à r.l., Immobilière Thibo - Olmedo, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 35.210.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le ... décembre 2008.

Pour IMMOBILIERE THIBO - OLMEDO, en abrégé I.T.O. S.à.r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009004374/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09791. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Jaouen Nautique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 84.200.

DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le quatre décembre.

Par-devant Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur Bernard GOUEZ, demeurant à B 7100 Saint Vaast, 286, Omer Thirair, ici représenté par Monsieur Eddy WIRTZ; employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration annexée au présent acte.

Lequel comparant, ès-qualité a prié le notaire d'acter:

- qu'il existe avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, une société anonyme sous la dénomination de «JAOUEN NAUTIQUE S.A.», (RC B 84.200), constituée suivant acte notarié du 25 septembre 2000, publié au Mémorial C No 276 du 18 avril 2001.

- que le capital social de la société JAOUEN NAUTIQUE S.A., s'élève actuellement à 31.000 €, représenté par 1.250 actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

- que le soussigné est devenu propriétaire de toutes les actions de ladite société.

- qu'en tant qu'actionnaire unique, le soussigné déclare expressément procéder à la dissolution de la société.

- qu'il déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement du passif inconnu et de tous les engagements sociaux.

- que le soussigné donne décharge à tous les administrateurs et au commissaire de la société.

- que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse suivante: 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

- que le mandataire peut procéder à l'annulation du registre et / ou des titres représentatifs des actions de la société.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euro.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: GOUEZ, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette, le 10 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15044. Reçu: douze euros, EUR 12.-.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Pétange, le 12 décembre 2008.

Pour expédition conforme

Georges d'HUART

Notaire

Référence de publication: 2009004584/207/39.

(090001628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

J.S.E. Immobilière sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 71.193.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le ... décembre 2008.

Pour J.S.E. IMMOBILIERE sàrl

Arend & Partners S.à.r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009004375/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09795. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000833) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

EPISO CPH S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. EPISO Office 1 S.à.r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.465.

In the year two thousand and eight, on the twenty eight day of November.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "EPISO Office 1 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the October 17, 2008, registered at the Luxembourg trade register section B number 142.465, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2686 page 128900 of November 4, 2008 whose articles of association have not been amended yet.

The meeting is presided by Mr Yves Barthels, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the denomination of the Company into "EPISO CPH S.à r.l."
2. Subsequent amendment of Article two of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the denomination of the Company into "EPISO CPH S.à r.l."

Second resolution

In view of the above resolution, the meeting resolves to amend article two of the articles of association to read as follows:

"The Company is incorporated under the name of "EPISO CPH S.à r.l."

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit novembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EPISO Office 1 S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 17 octobre 2008 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 142.465, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2686 page 128900 du 4 novembre 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Yves Barthels, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale de la Société en "EPISO CPH S.à r.l."
2. Modification subséquente de l'article deux des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "EPISO CPH S.à r.l."

Deuxième résolution

Au regard de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société prend la dénomination de "EPISO CPH S.à r.l."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. BARTHELS, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48543. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009004723/211/93.

(090001898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Eischen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 97.530.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le ... décembre 2008.

Pour EISCHEN S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009004378/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09831. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

EPISO Dartford S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. EPISO Office 2 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.474.

In the year two thousand and eight, on the second of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of "EPISO Office 2 S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, incorporated by a notarial deed enacted on the October 17, 2008, registered at the Luxembourg trade register section B number 142.474, published in the Luxembourg Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2688 page 129017 of November 4, 2008 whose articles of association have not been amended yet.

The meeting is presided by Mr Yves Barthels, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Ms Flora Gibert, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole partner present or represented and the number of units held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 500 (five hundred) units of EUR 25.- (twenty-five euros) each representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the partners have been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda:

1. Change of the denomination of the Company into "EPISO Dartford S.à r.l."

2. Subsequent amendment of Article two of the articles of association of the Company in accordance with the above resolution.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolves to change the denomination of the Company into "EPISO Dartford S.à r.l.".

Second resolution

In view of the above resolution, the meeting resolves to amend article two of the articles of association to read as follows:

"The Company is incorporated under the name of "EPISO Dartford S.à r.l.".

There being nothing further on the agenda the meeting is terminated.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand euros.

There being no further business before the meeting, the meeting is terminated.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le deux décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "EPISO Office 2 S.à.r.l.", ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5 Allée Scheffer, constituée suivant acte notarié reçu le 17 octobre 2008 inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 142.474 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2688 page 129017 du 4 novembre 2008, dont les statuts n'ont pas été modifiés.

L'assemblée est présidée par Yves Barthels, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale de la Société en "EPISO Dartford S.à r.l."

2. Modification subséquente de l'article deux des statuts de la Société conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "EPISO Dartford S.à r.l.".

Deuxième résolution

Au regard de la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La Société prend la dénomination de "EPIISO Dartford S.à r.l."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ mille Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: Y. BARTHELIS, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 3 décembre 2008. Relation: LAC/2008/48576. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009004728/211/93.

(090001874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Crea Haus Promotions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 103.724.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le ... décembre 2008.

Pour CREA-HAUS PROMOTION S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009004380/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09826. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Crea-Haus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 50.916.

Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le ... décembre 2008.

Pour CREA-HAUS S.A.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2009004381/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09824. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Solage International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 69.608.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 novembre 2008

Monsieur DI PIETRO Filippo et Monsieur VEGAS-PIERONI Louis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur MARIANI Daniele, employé privé, né le 3.08.1973 à Ascoli Piceno (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur SCHAUS Adrien, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
SOLAGE INTERNATIONAL S.A.
Daniele MARIANI / Louis VEGAS-PIERONI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004593/545/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09562. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090001245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Immobilière Daniel Beck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5760 Hassel, 1A, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 49.611.

—
Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le ... décembre 2008.
Pour IMMOBILIERE DANIEL BECK S.à r.l.
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2009004382/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09823. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

RHJ-Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9779 Eselborn, 18, Op der Sang Z.I. Eselborn-Lentzweiler.
R.C.S. Luxembourg B 104.954.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.
Pour RHJ-Invest
Interfiduciaire S.A.
Signature

Référence de publication: 2009004385/1261/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09954. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Agio Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7-11, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 143.446.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 décembre 2008

- les démissions de Messieurs Roger Caurla, Alain Vasseur et Celso Gomes Domingues de leur mandat d'administrateurs.

- Maître Mathias Poncin, né le 21 juillet 1964 à Luxembourg, domicilié au 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Madame Marcella SCARATI, employée privée, née le 22/11/1958 à Laterza/Taranto (I), demeurant à 2, rue Gaessel à L-5740 Filsdorf, Monsieur Pascal De Graeve, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon, demeurant au 8, rue du Stade à B-6741 Vance sont nommés en leur remplacement, en tant qu'administrateurs. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2013.

- l'adresse de la société est transférée du 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg à la nouvelle adresse suivante 7-11, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Certifié sincère et conforme
Pour AGIO INVESTMENTS S.A.
Companies & Trusts Promotion S.A.
Signature

Référence de publication: 2009004614/696/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Jean Schmit Engineering, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 13, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 46.432.

—
Les documents de clôture de l'année 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le ... décembre 2008.

Pour JEAN SCHMIT ENGINEERING, S.à r.l.
Arend & Partners S.à r.l., Mersch
Signature

Référence de publication: 2009004391/568/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09776. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

AXA Luxembourg Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 27.225.

—
Le bilan et l'affectation du résultat au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Pour AXA LUXEMBOURG FUND
Fortis Banque Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009004397/584/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11341. - Reçu 226,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

EDI - Européenne de Développement et d'Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 122.722.

- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à Luxembourg (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs de la société est modifiée comme suit:

* Madame Laurence MOSTADE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Le 16 décembre 2008.

EDI - Européenne de Développement et d'Investissement S.A.
L. MOSTADE / A. VIGNERON
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004637/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Cardiff Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 123.231.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse du Commissaire aux comptes, à savoir IB Management Services S.A., a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009004414/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX09948. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Scuderia CDS S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.
R.C.S. Luxembourg B 143.758.

STATUTS

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Pardevant Maître Robert SCHUMAN, notaire de résidence à Differdange.

A COMPARU:

Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 250), demeurant à L-4822 Rodange, 16, rue Eugène Huberty.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle de type SOPARFI qu'il va constituer:

Titre I^{er} .- Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme unipersonnelle sous la dénomination de SCUDERIA CDS S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Pétange.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous les transferts de propriété immobilière ou mobilière, et notamment l'acquisition, la vente la mise en valeur, la location et la gérance d'immeubles, tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger, ainsi que l'exploitation d'une entreprise de chauffage, sanitaire et climatisation.

La société a en outre pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par l'article 209 de la loi sur les sociétés commerciales telles que modifiées.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000.-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (€ 310.-) par action.

Les actions peuvent être des actions nominatives ou des actions au porteur. Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Titre II.- Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé d'un administrateur au moins, actionnaire ou non, nommé par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; il(s) est (sont) rééligible(s) et révocable(s) à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, le (les) administrateur(s) restant(s) désignera (désigneront) un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence le (les) administrateur(s) peut (peuvent) émettre son (leur) vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par le (les) membre(s) présent(s) aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le (les) administrateur(s).

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 10. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, sous observation des dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique. En cas de pluralité d'administrateurs l'assemblée générale fixera leurs pouvoirs.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III.- Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 14. L'assemblée générale statuaire se réunit à Differdange, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée est reporté au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que ce produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Chaque fois que l'actionnaire (les actionnaires) est (sont) présent(s) ou représenté(s) et qu'il(s) déclare(nt) avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à ses (leurs) délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de vote en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Titre IV.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde. Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'assemblée générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer des dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le Conseil d'Administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit aux dividendes.

Titre V.- Dissolution, Liquidation

Art. 18. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre 2009.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et libération

Les actions ont été souscrites en totalité par l'actionnaire unique la société Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, préqualifié.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, si bien que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000.-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de € 1.450.-.

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, déclare se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prend, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1).

Est nommé administrateur pour une durée de six ans: Monsieur Carlos Alberto RODRIGUES DE SOUSA, technicien en chauffage, né à Sao Lourenco de Ribapinhao, Portugal, le 17 juin 1979 (Matricule 1979 0617 250), demeurant à demeurant à L-4822 Rodange, 16, rue Eugène Huberty.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes pour une durée de six ans: Bureau Comptable Jans S. à r.l., avec siège social à Differdange.

3.- L'adresse du siège social est fixée à L-4710 Pétange, 56, rue d'Athus.

DONT ACTE, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état ou demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Rodrigues De Sousa, Schuman.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 décembre 2008. Relation: EAC / 2008 /15353. Reçu cent cinquante-cinq euros 31.000,00 € à 0,50% = 155,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins d'ordre administratif.

Differdange, le 23 décembre 2008.

Robert SCHUMAN.

Référence de publication: 2009004720/237/145.

(090001666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Firola Investment Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 58.681.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 9 juin 2008

- Les mandats d'Administrateurs de Mademoiselle Noëlle PICCONE, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Alain RENARD, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société Fin-Contrôle S.A., Société Anonyme, ayant son siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 9 juin 2008.

Certifié sincère et conforme

FIROLA INVESTMENT HOLDING S.A.

P. MESTDAGH / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur Présidente du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009004431/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2008, réf. LSO-CX07865. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

European Forest Resources (Sweden) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.423.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 22 décembre 2008

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée accepte la démission de Domels Sàrl de la fonction de Gérant B avec effet immédiat.
2. L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de Gérants B de 1 à 2 et de nommer au poste de Gérant B pour une durée indéterminée et ce, avec effet immédiat:
 - Mademoiselle Candice De Boni, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg;
 - Madame Sonia Baldan, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

A l'issue de ces décisions, les gérants sont:

- Roderick Caperton, Gérant A;
- Bernard Laferrière, Gérant A;
- Christopher Caperton, Gérant A;
- Candice De Boni, Gérant B;
- Sonia Baldan, Gérant B.

3. L'Assemblée décide de transférer le Siège Social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 décembre 2008.

Pour European Forest Resources (Sweden) Sàrl

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009004634/1005/31.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Clio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 32.669.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 18 juin 2008

- La démission de la société LOUV SARL de son mandat d'Administrateur est actée.
- Monsieur Harald CHARBON, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé nouvel Administrateur en son remplacement. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Fait à Luxembourg, le 18 juin 2008.

Certifié sincère et conforme
CLIO S.A.
Signature / Signature
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004450/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07059. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Recticel Ré S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 92.669.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 21 octobre 2008

Le siège social de la société est transféré à compter du 1^{er} janvier 2009 du 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au Centre Monterey, 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004479/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10252. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Russian Factoring No 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.503.

—
Il résulte d'une décision prise par les actionnaires lors de l'assemblée générale extraordinaire de la Société qui s'est tenue au siège, le 23 septembre 2008, que:

- Deloitte S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, a été nommé réviseur d'entreprises, avec effet au 23 septembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014.

Luxembourg, le 17 décembre 2008

Pour extrait sincère et conforme
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009004703/805/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10422. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090000866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Luxair Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.996.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration

Le siège social de la société est transféré à compter du 1^{er} janvier 2009 du 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au Centre Monterey, 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004480/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10255. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Morgan Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.099.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration

Le siège social de la société est transféré à compter du 1^{er} janvier 2009 du 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au Centre Monterey, 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004482/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10251. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

DLM International, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.135.

—
- Le siège social de la société est transféré du 23, avenue Monterey à LUXEMBOURG (L-2086) au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086) à compter de ce jour.

- L'adresse professionnelle des Administrateurs suivants de la société est modifiée comme suit:

* Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

* Monsieur Jean-François DETAILLE, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch à LUXEMBOURG (L-2086)

- Le siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société, est désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, à LUXEMBOURG (L-1882).

Luxembourg, le 4 décembre 2008.

DLM INTERNATIONAL

B. PRUDHOMME / P. MESTDAGH

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009004647/795/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00380. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Diamond Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 28.561.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration

Le siège social de la société est transféré à compter du 1^{er} janvier 2009 du 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au Centre Monterey, 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004483/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10250. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Cafina, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 50.317.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration

Le siège social de la société est transféré à compter du 1^{er} janvier 2009 du 7, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg au Centre Monterey, 23 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004484/5649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10249. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

SLS Capital S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 104.219.

Conformément à l'article 3 de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous, Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., vous informons en notre capacité de domiciliataire, de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue entre les sociétés:

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. (le domiciliataire)

Luxembourg R.C. B 15.302

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

et

SLS Capital S.A.

Luxembourg R.C. B 104.219

Siège social: 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A., comme domiciliataire de SLS Capital S.A. dénonce la domiciliation de cette société. Cette dénonciation est valable à partir du 11 novembre 2008.

Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009004648/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2009, réf. LSO-DA00328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090002011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Trevest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 126.576.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 27 novembre 2008

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} décembre 2008, le siège social de la Société au 1, rue du Fort Rheinsheim à L-2419 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009004485/817/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX10968. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090000821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Guyra S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 141.735.

Décision des associés prises en date du 1 décembre 2008:

1. A été nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Guy VROEMEN, entrepreneur, demeurant Maaseikersteenweg 32 bus 8, B-3620 Smeermaas.

La société sera valablement engagée par la signature individuelle de chacun des gérants.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009004540/504/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 2008, réf. LSO-CX05285. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090001203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Orio SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 22, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 88.384.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social à Luxembourg, le 28 novembre 2008*

Monsieur VEGAS-PIERONI Louis est renommé administrateur pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur HEITZ Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur Jacopo ROSSI, employé privé, né le 20.04.1972 à San Dona di Piave (Italie), et Mademoiselle Mariagrazia RINALDI, comptable, née le 27.02.1976 à Monopoli (Italie), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement de Mesdames Marie-Fiore RIES-BONANI et Romaine SCHEIFER-GILLEN, administrateurs sortants. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

ORIO S.A.

Jacopo ROSSI / Louis VEGAS-PIERONI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004598/545/23.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09555. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090001253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Eureka Travel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 69, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 86.201.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de manière extraordinaire le 10 octobre 2008:

1) L'Assemblée décide de renouveler les mandats venus à échéance des administrateurs suivants:

- Madame Gaëtana FRIGI, né le 10 avril 1943, à Enna (Italie) et résidant au 111, Rue Principale, F-57140 La Maxe;

- Monsieur David FRIGI, né le 29 novembre 1969 à Metz (France) et résidant au 4, Rue du Fromenteau, F-57530 Colligny;

- Madame Nathalie FRIGI, né le 25 juin 1966, à Metz (France) et résidant au 8, rue de la Passerinne, F-57160 Scy-Chazelles.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

2) L'Assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué venu à échéance de Monsieur David FRIGI, né le 29 novembre 1969 à Metz (France) et résidant au 4, Rue du Fromenteau, F-57530 Colligny.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EUREKA TRAVEL S.A.

Signature

Référence de publication: 2009004561/3258/26.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX06951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

White Seagull S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.733.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 novembre 2008

- La cooptation de Monsieur Stéphane BAERT, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Tom RANERI démissionnaire, est ratifiée.

- La démission de FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, de son mandat de Commissaire aux Comptes est acceptée.

- Les démissions de Madame Céline BONVALET, Madame Betty PRUDHOMME et Monsieur Stéphane BAERT sont acceptées.

- Mademoiselle Francesca DOCCHIO, résidant professionnellement au 18, avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, est nommée nouveau Commissaire aux Comptes, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2014.

- Monsieur Davide MURARI, résidant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Monsieur Fabrizio PENSO, résidant professionnellement au 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg, et Monsieur Mirko LA ROCCA, résidant professionnellement au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, sont nommés nouveaux Administrateurs, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2014.

- Le siège social est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Certifié sincère et conforme

WHITE SEAGULL S.A.

Davide MURARI / Fabrizio PENSO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004622/1494/28.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 2008, réf. LSO-CX07413. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Project Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 86.324.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 8 décembre 2008

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste d'administrateur de la société est acceptée,

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société pour une période d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
PROJECT THREE S.A.
Alexis DE BERNARDI / Georges DIEDERICH
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004562/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09529. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Weamon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 51.189.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 décembre 2008

La démission de Monsieur SCHAUS Adrien de son poste de commissaire aux comptes est acceptée.

Monsieur HEITZ Jean-Marc, comptable, né le 28.09.1958 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire pour une période de deux ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Pour extrait sincère et conforme
WEAMON S.A.
Alexis DE BERNARDI / Régis DONATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004564/545/19.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09537. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

SeeYou2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.869.

—
Changement d'adresse de:

Mme Lena BERGEK, associée et gérante, et de Monsieur Magnus BERGEK, associé:
Birkholmsvej 6, DK-2830 Virum.

*Pour la société
Signature
Un gérant*

Référence de publication: 2009004695/50/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11142. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Fidint S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 39.431.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 26 novembre 2008

Monsieur DE BERNARDI Angelo et Monsieur GARAVAGLIA Carlo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur DE BERNARDI Alexis, licencié en sciences économiques, né le 13.02.1975 à Luxembourg, domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de

Madame SCHEIFER-GILLEN Romaine, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur REGGIORI Robert, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme

FIDINT S.A.

Angelo DE BERNARDI / Alexis DE BERNARDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004565/545/25.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09535. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

CP Autovevey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 129.910.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue en date du 1^{er} décembre 2008

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide d'accepter avec effet au 1^{er} décembre 2008 les démissions de Messieurs Jean-Michel Aaron et Sylvain Denis Coenca, gérants.

- L'assemblée décide de diminuer le nombre de Gérants de quatre à trois.

- L'assemblée décide de nommer Gérant pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} décembre 2008:

* Madame Annick Rouxel, demeurant au 83, rue de la Lande, F-76220 Beauvoir en Lyons

- L'Assemblée a décidé de renouveler les mandats de Simone Retter et Sylvain Pelletier pour une durée indéterminée.

- A l'issue de ces décisions, le conseil est composé de:

* Madame Annick Rouxel, demeurant au 83, rue de la Lande, F-76220 Beauvoir-en Lyons

* Madame Simone Retter, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg

* Monsieur Sylvain Pelletier, demeurant au 33, Allée du Lac Inférieur, F-78110 Le Vésinet

- L'assemblée décide de transférer, avec effet au 1^{er} décembre 2008, le siège social de la société du 5, rue du Plébiscite, L-2341 Luxembourg au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2008.

Pour CP Autovevey S.à r.l.

Un Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009004612/1005/29.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2008, réf. LSO-CX11136. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Montevideo Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1730 Luxembourg, 29, rue de l'Hippodrome.

R.C.S. Luxembourg B 107.531.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 décembre 2008

Monsieur DONATI Régis et Monsieur DE BERNARDI Alexis sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Monsieur GIANELLO Lorenzo, juriste, né le 25.12.1976 à Rome (Italie), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur en remplacement de Madame RIES-BONANI Marie-Fiore, administrateur sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2011.

Pour extrait sincère et conforme
MONTEVIDEO INVEST S.A.
Régis DONATI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004568/545/21.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09539. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Carlo Schmitz Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 6.335.

Im Jahre zwei tausendacht, den elften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

Ist Erschienen:

Die Aktiengesellschaft deutschen Rechtes "Cloppenburg Automobil AG", mit Sitz in D-40237 Düsseldorf, Chamissostraße 12, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen beim Handelsgericht Düsseldorf unter der Nummer HRB 33804,

hier vertreten durch Herrn Carlo SCHMITZ, Geschäftsmann, wohnhaft in L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift; welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CARLO SCHMITZ SARL", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-7535 Mersch, 21, rue de la Gare, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 6.335, gegründet wurde gemäß Urkunde unter Privatschrift vom 14. November 1961, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 90 vom 30. November 1961,

und dass deren Statuten mehrmals abgeändert wurden und zum letzten Mal gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 22. Mai 2008, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1603 vom 30. Juni 2008.

- Dass die erschienene Partei, vertreten wie hiavor erwähnt, einzige und alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft ist und dass sie, durch ihren vorgenannten Vertreter, folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt ein Geschäftsjahr anzunehmen beginnend am 1. Oktober und endend am 30. September des darauffolgenden Jahres, und demzufolge Artikel 19 und 20 der Statuten abzuändern, welche künftig folgende Wortlaute haben werden:

" **Art. 19.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Oktober eines jeden Jahres und endet am 30. September des darauffolgenden Jahres."

" **Art. 20.** Am dreißigsten September jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind.

Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt festzuhalten:

- dass ausnahmsweise das Geschäftsjahr, welches am 1. Januar 2008 begann, am 31. Dezember 2008 enden wird; und
- dass das darauffolgende Geschäftsjahr als Rumpfgeschäftsjahr zu betrachten ist, welches am 1. Januar 2009 beginnen und am 30. September 2009 enden wird.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr sechshundertfünfzig Euro.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: SCHMITZ - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 décembre 2008. Relation GRE/2008/5078. Reçu Douze euros, 12,- €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 31 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009004574/231/53.

(090001760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Hama Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 11.521.

Im Jahre zweitausendundacht.

Den achtundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft HAMA HOLDING S.A., mit Sitz in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, H.G.R. Luxembourg Nummer B11521, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg residierenden Notar Hyacinthe Glaesener am 14. Dezember 1973, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 32 vom 19. Februar 1974, und deren Satzung mehrmals abgeändert wurde und zuletzt gemäss Urkunde aufgenommen durch den damals in Luxemburg residierenden Notar Jean-Paul Hencks am 4. August 2003, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 967 vom 19. September 2003,

mit einem Gesellschaftskapital von einer Million zweihundert-fünzigtausend Euro (EUR 1.250.000,-), eingeteilt in fünf-tausend (5.000) voll eingezahlte Aktien mit einem Nennwert von je zweihundertfünzig Euro (EUR 250,-).

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Catherine Day-Royemans, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Cindy Szabo, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Herrn Antonio INTIM, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

Der Vorstand der Versammlung war damit zusammengestellt und der Vorsitzende bittet den Notar um folgende Feststellungen:

A) Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

Tagesordnung

1. Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.

2. Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.

B) Dass die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter, die Vollmachten der vertretenen Gesellschafter und die Anzahl ihrer Aktien in der Anwesenheitsliste vermerkt sind. Diese Anwesenheitsliste, die von den Gesellschaftern, den Bevollmächtigten der vertretenen Gesellschafter und dem Vorstand der Versammlung unterzeichnet wurde, wird diesem Versammlungsprotokoll angeheftet und zusammen mit der Urkunde einregistriert.

C) Dass das gesamte Gesellschaftskapital bei dieser Versammlung anwesend oder vertreten ist und dass alle anwesenden oder vertretenen Gesellschafter erklären, eine entsprechende Einberufung erhalten zu haben und dass sie vor Versammlungsdatum über die Tagesordnung verfügen konnten, so dass keine weiteren Einberufungen erforderlich waren.

Die Generalversammlung fasst nach eingehender Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die vorzeitige Auflösung der Gesellschaft und ihre Liquidierung.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum Liquidator der Gesellschaft: Die Aktiengesellschaft GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., mit Sitz in L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, H.G.R. Luxembourg Nummer B43298.

Der Liquidator hat die weitestgehende Vollmacht zur Ausführung seines Mandates, insbesondere besitzt er alle Befugnisse, welche die Artikel 144 bis 148 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorsehen, ohne

verpflichtet zu sein, die Generalversammlung der Aktionäre in den vom Gesetz vorgesehenen Fällen um Erlaubnis zu bitten.

Der Liquidator ist befreit davon ein Inventar erstellen zu müssen und kann sich auf die Bücher der Gesellschaft berufen.

Kosten

Die Kosten und Gebühren dieser Urkunde, welche auf insgesamt eintausendeinhundert Euro veranschlagt sind, sind zu Lasten der Gesellschaft.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Mitglieder der Versammlung, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtiges Protokoll mit dem Notar unterschrieben.

Signé: DAY-ROYEMANS - SZABO - INTINI - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 décembre 2008. Relation GRE/2008/4914. Reçu Douze euros 12,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Junglinster, le 15 décembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009004586/231/62.

(090001643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Texcoco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 57.417.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 novembre 2008

Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé administrateur pour une nouvelle période de quatre ans. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Louis VEGAS-PIERONI, expert-comptable, né le 26.09.1967 à Fameck (France), et Mademoiselle Mariagrazia RINALDI, comptable, née le 27.02.1976 à Monopoli (Italie), domiciliés professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société en remplacement de Mesdames Marie-Fiore RIES-BONANI et Romaine SCHEIFER-GILLEN, administrateurs sortants. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), domicilié professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouveau commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Adrien SCHAUS, commissaire sortant. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

TEXCOCO S.A.

Alexis DE BERNARDI / Mariagrazia RINALDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009004588/545/26.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2008, réf. LSO-CX09546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090001213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2009.

HSBC European Infrastructure Investments 3, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 143.755.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the fifteenth of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"HSIL Investments Limited", a british company limited by shares, duly registered with the Registrar of Companies for England and Wales under the number 4430147 and having its registered office 8 Canada Square, GB-E14 5HQ London, duly represented by Mrs Irina PENZINA, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the "Company") governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the "Articles of Incorporation"), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of "HSBC EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 3".

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate and infrastructure investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) represented by five hundred (500) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered

by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers composed of category A managers and category B managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B are present and represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting and only if, at least, one manager of category A and one manager of category B vote in favor of the decisions.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least by one manager of category A and one manager of category B or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

If more than one manager is appointed, any delegation of powers has to be decided by at least one manager of category A and one manager of category B.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties, in case of a sole manager, by the sole signature of the sole manager or, in case of plurality of managers, by (i) the joint signatures of one manager of category A and one manager of category B (ii) the sole signature of the manager to whom the daily management of the Company has been delegated, within the scope of the daily management, and (iii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - Liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and Payment

All the five hundred (500) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by "HSIL Investments Limited", previously named.

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2008.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand seven hundred euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at five (5) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts of the 2009:

- Mr Stéphane KOFMAN, investment banker, born on June 17, 1971 in Paris (France), residing in 107 boulevard Bineau, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France, as manager of category A;

- Mr Chris GILL, investment banker born on December 2, 1957 in Folkestone, residing in 8, Canada Square Canary Wharf London E145HQ, United Kingdom, as manager of category A;

- Mr Jean-Claude STOFFEL, banker, born on August 9, 1951 in Brussels (Belgium), residing in Luxembourg, as manager of category A;

- Mrs Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, born on May 27, 1976 in Luxembourg, residing 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as manager of category B;

- Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, born on February 10, 1973 in Luxembourg, residing 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, as manager of category B.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the joint signature of at least one manager of category A and one manager of category B.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quinze décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

"HSIL Investments Limited", une société 'limited by shares' de droit anglais, dûment enregistrée au "Registrar of Companies for England and Wales" sous le numéro 4430147 et ayant son siège social au 8 Canada Square, GB-E14 5HQ London,

dûment représentée par Madame Irina PENZINA, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu de d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, signée par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de "HSBC EUROPEAN INFRASTRUCTURE INVESTMENTS 3".

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières et d'infrastructure, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés et qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion, cette majorité devant obligatoirement comporter le vote d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Si plus d'un gérant est nommé, toute décision de délégation de pouvoirs doit être prise par au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée, en cas de gérant unique, par la seule signature du gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par (i) la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, (ii) par la signature individuelle du gérant auquel la gestion journalière a été déléguée et, (iii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Événements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Toutes les cinq cent parts (500) ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par "HSIL Investments Limited", prénommée.

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2008.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à cinq (5), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2009:

- Monsieur Stéphane KOFMAN, banquier, né le 17 juin 1971 à Paris (France), demeurant au 107 boulevard Bineau, F-92200 Neuilly-sur-Seine, France, gérant de catégorie A;

- Monsieur Jean-Claude STOFFEL, banquier, né le 8 août 1951 à Bruxelles (Belgique), demeurant à Luxembourg Monsieur banquier, demeurant 40 Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérant de catégorie A ,

- Monsieur Chris GILL, banquier, né le 2 décembre 1957 à Folkestone (Royaume-Uni), demeurant au 8, Canada Square Canary Wharf Londres E145HQ (Royaume Uni) gérant de catégorie A;

- Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, née le 27 mai 1976 à Luxembourg, demeurant au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant de catégorie B.

- Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, né le 10 février 1973 à Luxembourg, demeurant au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, gérant de catégorie B.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: I. PENZINA, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 18 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15498. Reçu soixante-deux euros cinquante cents 12.500,00 € à 0,5% = 62,50 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009004746/239/419.

(090001548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Spectra Energy Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: CAD 200.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.768.

—
STATUTES

In the year two thousand eight, on the twelfth day of December.

Before us Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg-City

There appeared:

Spectra Energy Finance Corporation, a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, USA, hereby represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (R.C.S. Luxembourg B 37.974),

by virtue of a proxy given under private seal on December 11th, 2008.

itself validly here represented by Mr Sébastien PAUCHOT, manager and Mrs Valérie ORODEL, manager, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*).

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2.

2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Spectra Energy Finance S.à r.l".

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 6. The capital is set at two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000.-) divided into one thousand (1000) shares of two hundred Canadian Dollars (CAD 200.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the partners representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers who need not be partners.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of partners holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. The minutes of the meeting will be signed by the chairman and secretary of the meeting.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving

evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Where the number of partners is reduced to one (1), the sole partner exercises all powers conferred by the Law to the general partners' meeting.

Any reference in the Articles to the partners and the general partners' meeting is to be read as a reference to such sole partner or the resolutions of the latter, as appropriate.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law. Any change in the nationality of the Company and any increase of a partner's commitment in the Company require the unanimous consent of the partners.

If there are not more than twenty-five partners, the decisions of the partners may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the partners in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The partners shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the partners may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidences by letter or facsimile.

Art. 15. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual general meeting of the partners within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortizations and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

3. the decision to distribute interim dividends must be taken by the partners within two (2) months from the date of the interim accounts;

4. the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

5. where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the partners must refund the excess to the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles. Transitory Provision

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2009.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by Spectra Energy Finance Corp., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of two hundred thousand Canadian Dollars (CAD 200,000) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the subscriber as a result of its formation are estimated at approximately 2,450.- EUR.

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

- Mr Sébastien Pauchot born on March 1st, 1976, in Paris, France, residing professionally at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by his sole signature.

2) The registered office of the Company is set at L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le douzième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Spectra Energy Finance Corporation, une société constituée et gouvernée par les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, USA,

ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, (R.C.S. Luxembourg B 37.974),

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 11 décembre 2008,

elle-même ici représentée par M. Sébastien PAUCHOT, manager et Mrs Valérie ORODEL, manager, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B.

Laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er} . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2.

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'obligations, de titres de créances et autres instruments financiers. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait actionnaire direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les "Sociétés Apparentées"). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie de ses avoirs, ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées.

2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou

financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination Spectra Energy Finance S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Au Grand-Duché de Luxembourg comme à l'étranger, des succursales, filiales ou autres bureaux de représentation peuvent être établis par voie de résolution du conseil de gérance.

Lorsque le conseil de gérance estime que des événements ou des développements politiques ou militaires inhabituels se sont produits ou sont sur le point de se produire, et que ces événements peuvent avoir des conséquences sur l'activité normale conduite par la Société a son siège social, ou bien sur les moyens de communication entre ledit siège et le personnel travaillant à l'étranger, le siège social pourra alors être temporairement transféré à l'étranger jusqu'à la cessation complète des circonstances ayant motivé ledit transfert. De telles mesures temporaires ne sauraient affecter la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert temporaire de son siège a l'étranger, resterait une société de droit luxembourgeois.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de deux cents mille Dollars Canadiens (200.000,- CAD) représenté par mille (1.000) parts sociales de deux cents Dollars Canadiens (200,- CAD) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, tout transfert entre vifs de part(s) au profit de tiers est soumis à l'approbation préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Un transfert de part(s) ne pourra être opposable à la Société comme aux tiers qu'après notification à, et acceptation par la Société dudit transfert selon les modalités prévues à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut procéder au rachat de ses propres parts dans la mesure où elle dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si ce rachat s'inscrit dans le cadre d'une réduction de capital social de la Société.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

La Société est également valablement engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spécifiques auront été délégués à cet effet.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Les résolutions de la réunion seront signées par le président et le secrétaire de la réunion.

Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signés (s) par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Lorsque le nombre des associés se réduit à un (1) seul, l'associé unique exerce alors tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Toute référence dans les présents statuts aux associés ainsi qu'à l'assemblée générale des associés doit donc s'entendre comme une référence au dit associé unique et/ou aux résolutions prises par celui-ci selon le cas.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi. Tout changement dans la nationalité de la Société ainsi que toute augmentation des engagements de l'un des associés requiert le consentement unanime des associés.

Si le nombre des associés est inférieur ou égal à vingt-cinq, les décisions de ceux-ci peuvent alors être prises par voie de résolutions circulaires, dont le texte devra être adressé par écrit à tous les associés, que ce soit par télégramme, télex, fax ou courrier électronique. Les associés devront faire connaître leur vote par application de leur signature sur lesdites résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique comme sur des documents séparés mais identiques, qui pourront être produits par courrier ou fax.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Le bilan et le compte de résultat sont approuvés par l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires pourront être distribués, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts;

3. La décision de distribuer des dividendes intérimaires devra être prise par les associés dans les deux (2) mois qui suivent la date desdits comptes intérimaires;

4. Les droits des créanciers de la Société ne devront pas être menacés au vu des actifs de la Société;

5. Lorsque les dividendes intérimaires payés se révèlent excéder les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, les associés doivent alors rembourser la Société du trop-perçu.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par Spectra Energy Finance Corp, préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de deux cents mille Dollars Canadiens (200.000,- CAD) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent au souscripteur ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 2.450,- EUR.

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

- M. Sébastien Pauchot né le 1^{er} mars, 1976 à Paris (France), demeurant professionnellement à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. PAUCHOT, V. ORODEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2008. Relation: LAC/2008/50549. Reçu € 602,48 (six cent deux euros quarante-huit cents).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009004713/206/373.

(090001920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2009.